

Foire aux questions du département de la Justice

[Puis-je demander un rapport de police au Département de la justice du Delaware ?](#)

Non. Les demandes de rapports de police doivent être adressées aux services de police.

[J'ai connaissance d'un délit qui a été commis. Le département de la justice du Delaware mènera-t-il une enquête ?](#)

Pour signaler un délit, veuillez contacter votre service de police local.

[Où puis-je déposer une plainte contre un agent ou un service chargé de l'application de la loi ?](#)

Veillez contacter le bureau des affaires internes du service chargé de l'application de la loi. Si, en soumettant la plainte au Bureau des affaires intérieures, vous estimez que vos besoins ne sont pas satisfaits, veuillez contacter la [Division des droits civils et de la confiance](#) publique du Département de la justice du Delaware.

[À qui dois-je m'adresser si je veux modifier une loi spécifique au Delaware ?](#)

Veillez contacter votre législateur. Trouvez votre législateur [ICI](#).

[Que dois-je faire si je reçois un appel ou un courriel de l'IRS/Arnaque ?](#)

Ne communiquez pas avec l'appelant/l'expéditeur et signalez l'arnaque à la Commission fédérale du commerce [ICI](#).

[J'ai manqué la date de mon procès/j'ai un mandat - où dois-je aller ?](#)

Si vous avez manqué votre date d'audience, contactez le tribunal auquel vous étiez censé vous [présenter](#). Si vous êtes sous le coup d'un mandat d'arrêt, rendez-vous au [tribunal](#) où le mandat a été délivré.

[À qui dois-je m'adresser pour être juré ?](#)

Veillez visiter le site Web des tribunaux du Delaware [ICI](#).